

L'homicide au Canada, 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 25 novembre 2021

En 2020, la police a déclaré 743 homicides à l'échelle du pays, ce qui comprend les 22 victimes des attaques survenues en Nouvelle-Écosse, soit la plus importante tuerie de l'histoire du Canada. Il s'agit du plus grand nombre d'homicides enregistré au Canada depuis 1991 ainsi que d'une augmentation de 56 homicides (+7 %) par rapport à 2019. Le taux national d'homicides s'est donc accru pour passer de 1,83 homicide pour 100 000 habitants en 2019 à 1,95 homicide pour 100 000 habitants en 2020, ce qui représente son niveau le plus élevé depuis 2005.

La pandémie de COVID-19 a de profondes répercussions sur la société canadienne depuis mars 2020. Elle a entraîné des changements sociétaux et économiques majeurs qui ont eu une incidence sur les tendances de la criminalité partout au Canada. En 2020, en pleine pandémie, l'Indice de gravité de la criminalité (IGC), qui permet de mesurer le volume et la gravité des crimes déclarés par la police au Canada, a reculé de 8 %. En revanche, les taux d'homicides, qui ont de par leur gravité une influence importante sur l'IGC avec violence et l'IGC global, ont augmenté au cours de l'année. Bien que l'homicide demeure un crime relativement rare — en 2020, il représentait moins de 0,2 % de tous les crimes violents au Canada —, les taux d'homicides sont considérés comme un point de repère pour évaluer les niveaux de violence tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

De nombreux fournisseurs de services aux victimes et défenseurs des droits des victimes ont soulevé des préoccupations par rapport à l'incidence qu'ont sur la violence familiale les mesures de confinement et les décrets ordonnant de rester à domicile instaurés pour lutter contre la pandémie. La pandémie a exacerbé les facteurs de risque de violence familiale (isolement social, baisse du revenu, perte d'emploi), ce qui a pu accentuer les tensions à la maison et entraîner une escalade de la violence. De fait, selon les résultats d'une [enquête par panel en ligne](#) réalisée par Statistique Canada en mars 2020, 8 % des Canadiens étaient préoccupés quant à la possibilité de violence familiale pendant la pandémie. Alors que le nombre d'homicides entre conjoints a diminué de 9 au Canada en 2020, le nombre d'homicides perpétrés par d'autres membres de la famille (+11) et par des partenaires intimes (+7) a augmenté.

L'article connexe de *Juristat* intitulé « [L'homicide au Canada, 2020](#) » et l'infographie intitulée « [Infographie : L'homicide au Canada, 2020](#) », publiés aujourd'hui, fournissent des renseignements détaillés sur les homicides au Canada.

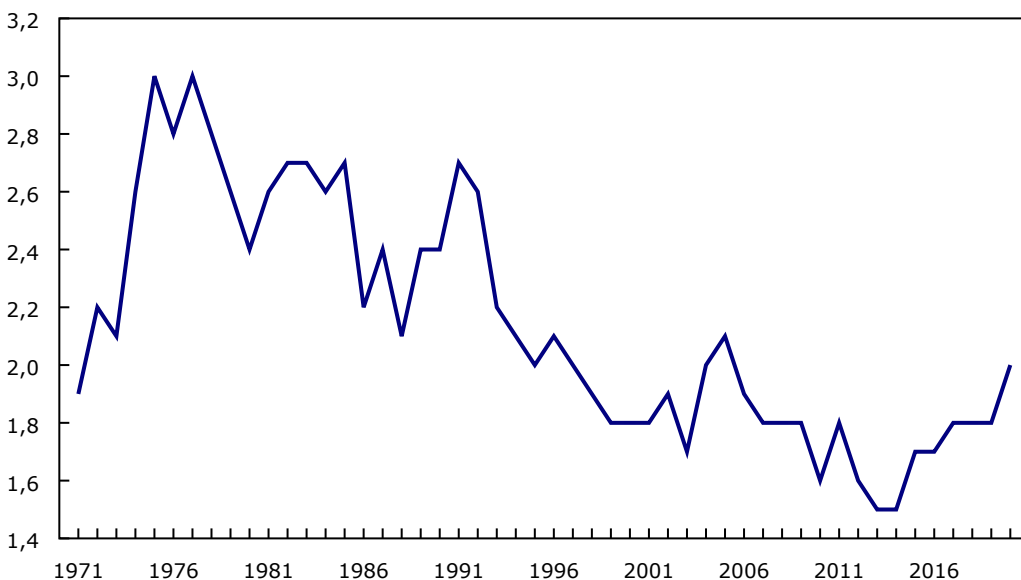
Des hausses en Alberta et en Nouvelle-Écosse contribuent à la croissance observée à l'échelle nationale

L'augmentation du nombre d'homicides à l'échelle nationale s'explique principalement par les hausses marquées en Alberta (+39) et en Nouvelle-Écosse (+29). L'augmentation enregistrée en Nouvelle-Écosse est en grande partie attribuable à la fusillade de masse survenue en avril 2020, qui a fait 22 morts et 3 blessés. Cette tuerie a contribué à un nombre et à un taux d'homicides inhabituellement élevés pour la province de la Nouvelle-Écosse en 2020, et l'augmentation des homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans la province en rend compte.



Graphique 1 Taux d'homicides, Canada, 1971 à 2020

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire d'Air India survenue en 1985.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides (3315).

En Alberta, les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Calgary et d'Edmonton ont toutes deux affiché les plus fortes hausses du nombre d'homicides parmi les RMR en 2020, chacune ayant enregistré 15 victimes de plus qu'en 2019. Dans l'ensemble, le nombre d'homicides a augmenté dans 20 des 36 RMR du Canada.

En raison notamment de sa forte population, la RMR de Toronto a une fois de plus enregistré le plus grand nombre d'homicides au pays. Cependant, parmi toutes les RMR, elle a également affiché la plus forte baisse d'une année à l'autre du nombre d'homicides en 2020; elle a enregistré 25 victimes de moins que l'année précédente. Par conséquent, à l'échelle des provinces, c'est l'Ontario (-19) qui a connu le recul le plus prononcé du nombre d'homicides en 2020, suivi du Manitoba (-10).

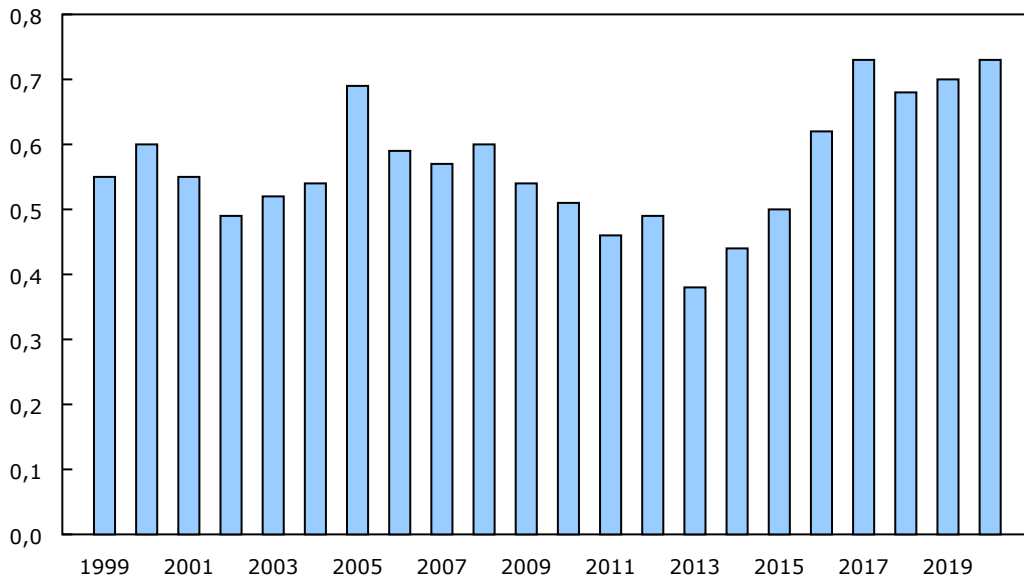
Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu augmentent pour une deuxième année consécutive

En 2020, la police a déclaré 277 homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, soit 15 de plus qu'en 2019. Il s'agit d'une hausse de 6 % du taux national d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et de la deuxième augmentation annuelle consécutive pour cette catégorie d'homicides au pays. En 2020, 49 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été perpétrés avec une arme de poing.

Graphique 2

Taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu, Canada, 1999 à 2020

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Un homicide est considéré comme étant commis à l'aide d'une arme à feu lorsque l'arme utilisée pour tuer la victime est une arme à feu. Les armes à feu désignent les armes de poing, les carabines ou les fusils de chasse, les armes à feu entièrement automatiques, les armes semblables à une arme à feu (p. ex. pistolets à clous, fusils ou pistolets à plombs) et les autres armes à feu dont le type est inconnu. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides (3315).

L'augmentation du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu à l'échelle nationale en 2020 peut s'expliquer par la hausse enregistrée en Nouvelle-Écosse (+22), où les attaques survenues en avril 2020 ont été à l'origine de 22 homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans la province, ainsi que par celle observée en Alberta (+21). En Alberta, les RMR d'Edmonton (+8) et de Calgary (+6) ont toutes deux affiché une hausse du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu.

La plupart des autres provinces ont enregistré une baisse du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Les RMR étaient à l'origine de la majeure partie de la diminution. Aucun changement n'a été observé parmi les territoires en 2020.

Lorsque l'on tient compte de la population, on observe que les taux les plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été enregistrés dans les RMR de Regina (1,89 pour 100 000 habitants) et de Saskatoon (1,76). Parmi les RMR où au moins un homicide a été commis à l'aide d'une arme à feu en 2020, les taux les plus faibles ont été enregistrés à Kitchener–Cambridge–Waterloo (0,17 pour 100 000 habitants), à Halifax (0,22) et à Montréal (0,27). Parmi les 36 RMR, huit n'ont déclaré aucun homicide commis à l'aide d'une arme à feu en 2020.

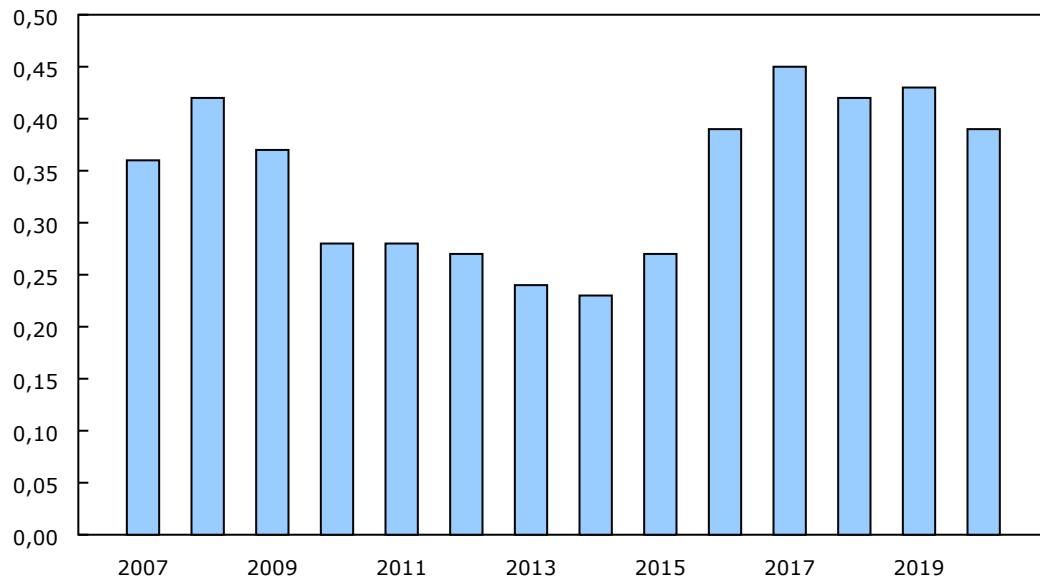
Les homicides attribuables à des gangs diminuent en 2020

Alors que le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté en 2020, le taux d'homicides attribuables à des gangs a fléchi de 10 %. On a enregistré 148 homicides attribuables à des gangs en 2020, ce qui représente 14 victimes (-9 %) de moins qu'en 2019. Il s'agit de la plus forte diminution d'une année à l'autre du taux d'homicides attribuables à des gangs depuis 2013. Les baisses les plus prononcées ont été observées en Ontario (-8 homicides), au Québec (-6) et au Manitoba (-6). En Ontario, le recul s'explique en partie par la baisse du

nombre d'homicides attribuables à des gangs dans la RMR de Toronto (-11). La diminution observée au Québec s'est surtout produite à Montréal (-12), alors que celle enregistrée au Manitoba s'est principalement produite à Winnipeg (-4).

Graphique 3 Taux d'homicides attribuables à des gangs, Canada, 2007 à 2020

taux pour 100 000 habitants

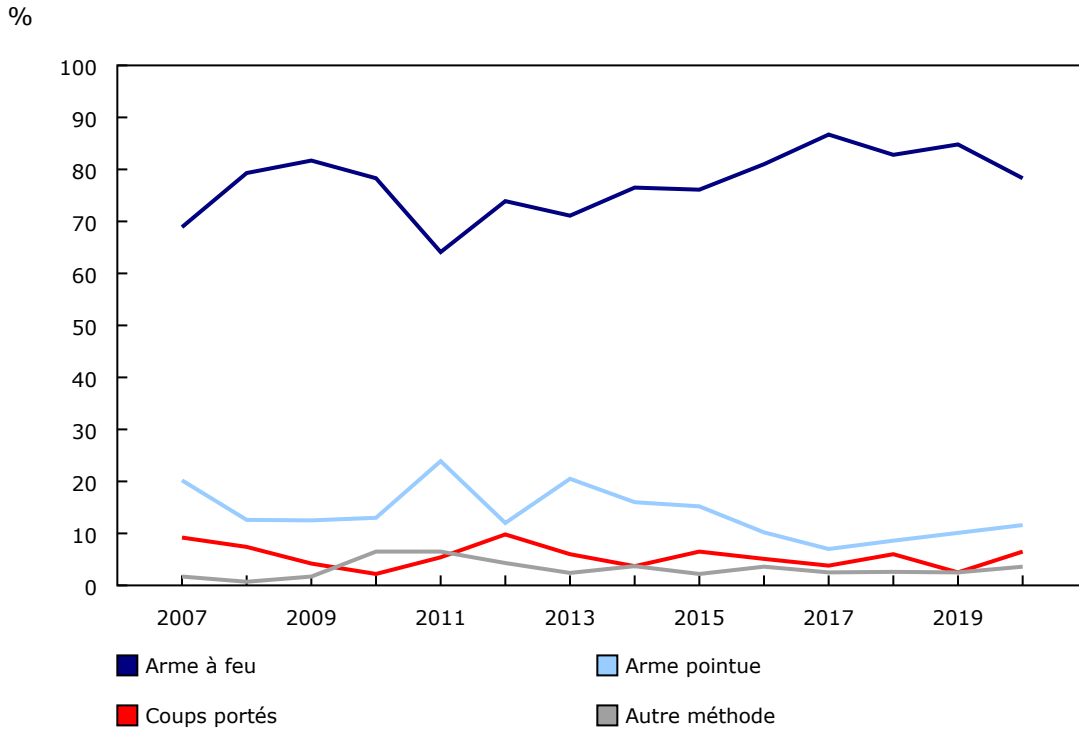


Note(s) : Ces données existent depuis 1991. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs. Par conséquent, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides (3315).

Au Canada, environ 8 homicides attribuables à des gangs sur 10 ont été commis au moyen d'une arme à feu et, parmi ceux-ci, 81 % ont été perpétrés à l'aide d'une arme de poing.

Graphique 4
Homicides attribuables à des gangs, selon la méthode utilisée pour causer la mort,
Canada, 2007 à 2020



Note(s) : Ces données existent depuis 1991. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs. Par conséquent, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues. La catégorie « Autre méthode » désigne l'étranglement, la suffocation, la noyade, l'inhalation de fumée, les brûlures (feu, liquide, acide), l'empoisonnement ou une injection létale, le froid ou l'hypothermie, le syndrome du bébé secoué et d'autres méthodes.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides (3315).

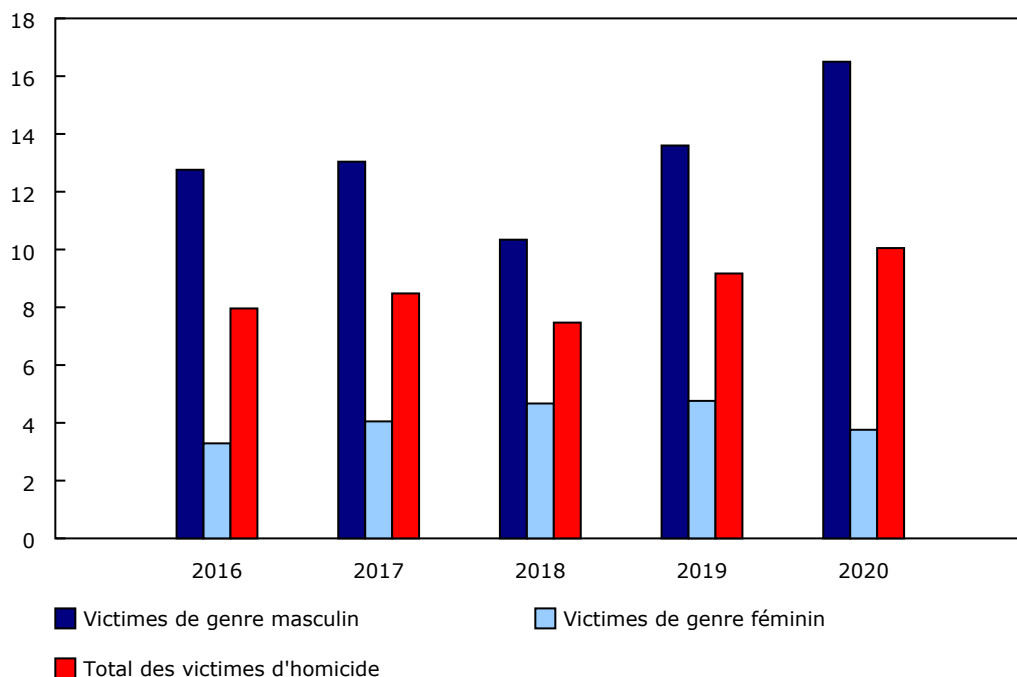
Le taux de victimes d'homicide est sept fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

En 2020, 201 victimes d'homicide au Canada étaient des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, ou étaient d'identité autochtone, mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police. Ce nombre représente 28 % de toutes les victimes d'homicide au pays. Le nombre d'hommes autochtones victimes d'homicide a augmenté de 24 % (+32) par rapport à 2019 pour s'élever à 163; il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2014, année au cours de laquelle des renseignements sur l'identité autochtone ont été recueillis pour la première fois dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En revanche, le nombre de femmes autochtones victimes d'homicide a diminué de 9 par rapport à 2019, en baisse pour une première fois en quatre ans.

En 2020, le taux de victimes d'homicide était sept fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (10,05 pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,41 pour 100 000 non-Autochtones). Parmi les victimes d'homicide, les taux étaient près de huit fois plus élevés chez les hommes autochtones (16,50 pour 100 000) que chez les hommes non autochtones (2,14 pour 100 000), et près de cinq fois et demie plus élevés chez les femmes autochtones (3,76 pour 100 000) que chez les femmes non autochtones (0,69 pour 100 000).

Graphique 5 Taux d'Autochtones victimes d'homicide, selon le genre, Canada, 2016 à 2020

taux pour 100 000 Autochtones



Note(s) : L'identité autochtone est déclarée par la police et est déterminée au moyen des renseignements trouvés sur la victime, comme une carte de statut, ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime, des membres de la collectivité ou d'autres sources (c.-à-d. les registres de la bande ou les preuves médico-légales, comme des tests génétiques). L'année 2014 a marqué le premier cycle de la collecte des données de l'Enquête sur les homicides pour laquelle on a déclaré des renseignements complets sur l'identité autochtone des victimes d'homicide. L'identité autochtone désigne les personnes identifiées par la police comme des Premières Nations (Indiens inscrits ou non inscrits), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone, mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides (3315).

L'histoire de la colonisation, y compris les pensionnats, les camps de travail et la relocalisation forcée, a profondément touché les communautés et les familles autochtones. Les Autochtones font souvent l'objet de marginalisation sociale et institutionnelle, de discrimination et de diverses formes de traumatisme et de violence, dont le traumatisme intergénérationnel et la violence fondée sur le sexe. Par conséquent, de nombreuses personnes autochtones vivent dans des conditions sociales et économiques difficiles. Ces facteurs jouent un rôle important dans la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice pénale et dans la population de victimes d'actes criminels.

Au total, 1 victime sur 4 appartient à une minorité visible

En 2020, l'Enquête sur les homicides a permis de recueillir, pour la deuxième fois, des renseignements sur l'appartenance des victimes et des auteurs présumés à des groupes de population désignés comme minorités visibles.

Parmi les 719 victimes d'homicide pour lesquelles la police a déclaré l'appartenance ou non à une minorité visible en 2020, 25 % (179 victimes) ont été désignées comme appartenant à une minorité visible, et la moitié (50 %) d'entre elles étaient de race noire (89 victimes). Par ailleurs, en 2020, les victimes désignées comme appartenant à une minorité visible étaient le plus souvent des hommes (89 %).

Près de la moitié des victimes d'homicide désignées comme appartenant à une minorité visible ont été dénombrées en Ontario (88 victimes ou 49 %), principalement dans la RMR de Toronto (66 victimes). La province de l'Ontario compte également la plus grande population de minorités visibles, et 51 % des personnes résidant dans la RMR de Toronto, la ville la plus peuplée de la province, sont désignées comme appartenant à une minorité visible. Malgré l'importance de la population, les minorités visibles étaient toujours surreprésentées parmi les victimes d'homicide dans la RMR et représentaient plus des deux tiers (69 %) des victimes d'homicide à Toronto.

La plupart des victimes connaissent leur assassin

Parmi les 474 homicides résolus pour lesquels le lien de l'auteur présumé avec la victime a été déclaré, 82 % (388) ont été commis par une personne que connaissait la victime. La majorité des homicides résolus au Canada en 2020 ont été commis par une connaissance (38 %) ou un membre de la famille (31 %, dont 10 % des victimes ont été tuées par un conjoint et 20 %, par un autre membre de la famille). En outre, 5 % des victimes ont été tuées par une personne avec laquelle elles entretenaient ou avaient entretenu une relation intime non conjugale, et 8 % par une personne avec laquelle elles entretenaient une relation de nature criminelle. En revanche, en 2020, 18 % des homicides ont été commis par un étranger.

Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent article sont tirées de l'Enquête sur les homicides de 2020, laquelle a permis de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada.

Le terme « homicide » est employé pour désigner chaque victime d'homicide. Par exemple, une seule affaire peut compter plus d'une victime et, aux fins du présent article, chaque victime correspond à un homicide.

Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les données détaillées sur les homicides qui ont déjà été déclarés à Statistique Canada sont mises à jour chaque année en fonction de nouveaux renseignements, tout comme les données sur les auteurs présumés.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2016 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police.

Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont accessibles uniquement en ce qui concerne les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Pour ce qui est des affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche de la victime est consigné.

Pour les besoins de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone désigne les personnes identifiées comme des Premières Nations (Indiens inscrits ou non inscrits), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone, mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone.

Tableau 1
Homicides, selon la région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

	2020	2020 ^r		2019 ^r		Différence par rapport à 2019		Moyenne de 2010 à 2019	
	population (nombre)	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Canada	38 005 238	743	1,95	687	1,83	56	7,0	599	1,68
Total pour les régions métropolitaines de recensement	27 278 656	476	1,74	446	1,65	30	5,4	396	1,58
Total pour les régions autres que les régions métropolitaines de recensement	10 726 582	267	2,49	241	2,26	26	9,9	203	1,92
Régions métropolitaines de recensement¹									
Population de 500 000 habitants et plus									
Toronto	6 466 473	105	1,62	130	2,03	-25	-20,1	96	1,59
Montréal	4 347 799	42	0,97	45	1,04	-3	-7,3	46	1,14
Vancouver	2 738 508	45	1,64	41	1,51	4	8,5	43	1,70
Calgary	1 544 404	39	2,53	24	1,57	15	60,7	25	1,81
Edmonton	1 472 417	47	3,19	32	2,21	15	44,4	39	2,93
Ottawa ³	1 106 990	10	0,90	13	1,20	-3	-24,4	12	1,22
Winnipeg	832 017	41	4,93	44	5,32	-3	-7,4	29	3,60
Québec	823 507	7	0,85	5	0,61	2	38,8	4	0,56
Hamilton	777 113	18	2,32	14	1,83	4	26,7	10	1,40
Kitchener-Cambridge-Waterloo	605 232	8	1,32	5	0,84	3	56,9	6	1,00
London	553 218	7	1,27	5	0,92	2	37,8	7	1,45
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
Oshawa	498 011	7	1,41	4	0,84	3	66,8	4	0,85
St. Catharines-Niagara	481 727	5	1,04	6	1,25	-1	-17,3	4	0,86
Halifax	448 518	7	1,56	3	0,68	4	128,6	9	2,20
Victoria	409 282	6	1,47	2	0,50	4	195,7	4	0,99
Windsor	356 114	5	1,40	6	1,70	-1	-17,5	4	1,10
Gatineau ⁴	342 855	7	2,04	3	0,88	4	130,7	3	1,05
Saskatoon	341 213	14	4,10	16	4,77	-2	-13,9	9	2,83
Regina	264 201	12	4,54	8	3,05	4	48,7	8	3,34
Barrie	259 730	0	0,00	3	1,18	-3	-100,0	2	1,06
Kelowna	221 641	3	1,35	1	0,46	2	194,2	3	1,68
St. John's	209 163	2	0,96	4	1,91	-2	-50,0	2	1,17
Sherbrooke	207 799	1	0,48	1	0,49	0	-1,4	1	0,61
Abbotsford-Mission	204 563	3	1,47	1	0,49	2	197,3	4	2,22
Kingston	173 740	3	1,73	3	1,74	0	-0,8	2	0,91
Saguenay	170 190	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,54
Grand Sudbury	168 927	5	2,96	3	1,78	2	66,3	1	0,84
Moncton	167 142	2	1,20	5	3,04	-3	-60,6	2	1,12
Trois-Rivières	161 284	2	1,24	0	0,00	2	...	1	0,84
Brantford	152 748	4	2,62	4	2,66	0	-1,4	2	1,53
Guelph	145 379	3	2,06	0	0,00	3	...	1	0,75
Saint John	131 518	1	0,76	3	2,29	-2	-66,8	2	1,69
Peterborough	129 126	3	2,32	1	0,78	2	198,4	1	1,13
Thunder Bay	125 905	8	6,35	7	5,57	1	14,1	6	5,15
Lethbridge	125 785	2	1,59	0	0,00	2
Belleville	114 417	2	1,75	4	3,55	-2	-50,7

^r révisé

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Note(s) : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides (3315).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3315.

L'article de *Juristat* « [L'homicide au Canada, 2020](#) » (85-002-X) est maintenant accessible. L'« [Infographie : L'homicide au Canada, 2020](#) » (11-627-M) est également publiée aujourd'hui.

Des données supplémentaires sont fournies sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca.